

Lettre de soutien au CNAP par les États généraux de la Photographie

CRÉATION
ÉCOLOGIE
STATUT
IA
DROIT D'AUTEUR
RECONNAISSANCE

LES ÉTATS GÉNÉRAUX
DE LA PHOTOGRAPHIE

Les structures membres des États généraux de la Photographie s'associent à la tribune publiée par le Cnap (Centre national des arts plastiques) suite aux conclusions du rapport de la Cour des comptes recommandant de supprimer celui-ci d'ici 2030 et de répartir ses missions actuelles au profit de la Direction générale de la création artistique du ministère de la Culture pour le soutien aux artistes, ainsi que, pour la gestion des collections d'œuvres, au profit du Centre Pompidou, des musées dépositaires et des Frac. Une recommandation qui fait fi de l'histoire comme de la place de cette institution dans le champ des arts plastiques en général, et de la photographie en particulier.

En effet, le Cnap est aujourd'hui un acteur structurant pour le soutien à la création (via les acquisitions et les commandes), la diffusion photographique contemporaine, la conservation et il est aussi un centre d'informations et de ressources pour tout l'écosystème de la photographie. À travers les bourses de soutien à la photographie documentaire contemporaine, les commandes nationales régulières (Flux, une société en mouvement en 2018, Performance en 2022 ou Réinventer la photographie en 2024) ou encore l'association aux missions photographiques comme celle des Regards du Grands Paris (2016-2026), le Cnap permet de soutenir les photographes dans des créations au long cours qui ne pourraient pas voir le jour autrement. Le Cnap soutient également la diffusion de sa collection en France et à l'étranger en prêtant les œuvres à des musées, des administrations ou au réseau diplomatique français, remplissant ainsi sa mission de diffusion des œuvres d'art à un public large. Par delà les seuls photographes, c'est une ressource cruciale pour l'ensemble des acteurs et actrices de la scène française de la création photographique comme les galeries, les maisons d'éditions, les musées, les Frac, les centres d'art ou encore les festivals.

Dans une période où l'ensemble de ces filières professionnelles sont fragilisées économiquement, suite à la crise du Covid ou avec l'émergence de l'IA, la place d'une institution comme le Cnap apparaît comme plus essentielle que jamais. Pour reprendre ici les mots de la tribune à laquelle nous nous associons : « Dans le secteur fragile des arts visuels, il agit comme amortisseur, stabilisateur, boussole. Il permet l'émergence de pratiques singulières qui, sans lui, n'auraient parfois jamais vu le jour. ».

Mais aussi plus fondamentalement, c'est une conception républicaine de la création artistique libératrice et émancipatrice que nous souhaitons aujourd'hui soutenir. En dehors du prisme économique, le financement de la création par la puissance publique assure une indépendance nécessaire.

Nous demandons un arbitrage en faveur du Cnap, car comme annoncé dans la tribune, soutenir le Cnap « c'est défendre une certaine idée de la démocratie : une démocratie vivante, éclairée, partagée. »

Lire la tribune

<https://www.cnap.fr/actualites/evenements/defendre-une-idee-partagee-de-la-culture>